

Réf. : PM/15004948

Lausanne, le 30 septembre 2009

Consultation relative à l'accord entre la Confédération suisse et la Communauté européenne relatif à la facilitation des contrôles et des formalités lors du transport des marchandises ainsi qu'aux mesures douanières de sécurité

Monsieur,

Par la présente, nous accusons réception de la lettre du 24 juin 2009 du Département fédéral des finances relative à l'objet cité en marge et nous vous en remercions.

Le Conseil fédéral propose un nouvel accord avec la Communauté européenne relatif à la facilitation des contrôles et des formalités lors du transport des marchandises ainsi qu'aux mesures douanières de sécurité.

Le Conseil d'Etat salue le maintien du système introduit depuis 1991 et qui concourt au développement de l'économie nationale. Compte tenu des échanges commerciaux intenses de la Suisse avec l'UE, il est primordial que la circulation des marchandises soit fluide au sein de l'Europe et que le dédouanement aux frontières soit rapide.

Au vu des circonstances spécifiques et du domaine concerné par l'accord, la solution institutionnelle proposée est acceptable. Elle ne saurait toutefois s'étendre à l'ensemble des relations bilatérales de la Suisse avec l'UE sans avoir fait l'objet au préalable d'une discussion politique approfondie.

Cela étant, le Conseil d'Etat prend position en faveur de ce projet.

Nous vous prions de croire, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.

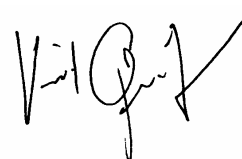
AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LE PRESIDENT



Pascal Broulis

LE CHANCELIER



Vincent Grandjean

Copies

- Office des affaires extérieures
- Service de l'économie, du logement et du tourisme